

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 mars 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard, les conseillers MM. Robert A. Laurence, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-03-188 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 mars 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

16.10 Affichage directionnel sur terrain public / Place Dumont / Intersection de l'avenue Saint-Charles et du boulevard Harwood

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 février 2014

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

4.3 Société canadienne du cancer / Avril, mois de la jonquille / Appui

4.4 Union des municipalités du Québec / Sommet sur le milieu municipal

4.6 Centre de la francophonie des Amériques / Événement InnovAction

5. Greffe

5.1 Règlement d'emprunt n° 1674 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.2 Règlement d'emprunt n° 1677 / Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles / Travaux de rénovation / Centre communautaire Jean-Marc Ducharme / 21, rue Louise-Josephte / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.3 Renonciation et extinction / Acte de servitude de drainage n° 12 098 550 / 3000, boulevard de la Gare / Lot 4 865 030

6. Trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 février 2014

6.2 Financement / Parc de planches à roulettes / Parc de la Paix

6.3 Célébrations / 20^e anniversaire de la création de la Ville de Vaudreuil-Dorion

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service des loisirs et de la vie communautaire / Confirmation de poste / Concierge de jour
 - 7.2 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Coordonnateur des camps
 - 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Reconduction / Lettre de consentement / Projet pilote / Embauche de responsables de sites / Camps de jour
 - 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs
 - 7.5 Direction générale / Confirmation de poste / Adjointe à la direction et à la mairie
 - 7.6 Service de sécurité incendie / Embauches temporaires / Brigadières scolaires
 - 7.7 Direction générale / Cessation d'emploi
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Conseil d'administration de la Fondation de la Maison Trestler / Nomination d'un représentant de la Ville et son substitut
 - 10.2 Ensemble vocal Les Enchanteurs / Concert dédié au 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Aréna Vaudreuil-Dorion / Aide financière
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Programme Actif à vie / Versement de la subvention pour l'année 2013
 - 11.2 Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées / Animation Jeunesse / Aide financière 2013
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Les emballages Winpak Heat Seal inc. / Mesures de remplacement / Entreposage de liquides inflammables
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-03 / Fourniture de poteaux de béton pour éclairage d'un terrain sportif
- 14. Eaux**
 - 14.1 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Installation d'un système de filtration membranaire temporaire à l'usine de filtration
 - 14.2 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Système de traitement des eaux usées du secteur Domaine-en-haut / Autorisation de signature
- 15. Services techniques**
 - 15.2 Ordres de changement n^{os} 2 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1646.2 / Prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1646
 - 15.4 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Centre TIC mondial / Ericsson / 3500, rue F.-X.-Tessier
 - 15.5 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Développement commercial Vaudreuil – bâtiments « T » et « U » / 3051 et 3061, boulevard de la Gare
 - 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 février 2014
 - 16.2 PIIA / 21919, chemin Dumberry / Ajout d'un nouveau silo en cour arrière / Lot 5 034 593 / Zone I1-207 / CCU n° 14-02-16

- 16.3 Dérogation mineure / 210, rue Valois / Habitation multifamiliale isolée / Frontage / Lot 1 546 208 / Zone H3-605 / CCU n° 14-02-18
- 16.4 Dérogation mineure / 330, rue Querbes / Aire de stationnement / Limite latérale / Lot 1 547 213 / Zone H3-534 / CCU n° 14-02-20
- 16.5 PIIA / 444, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 675 399 / Zone C2-329 / CCU n° 14-02-21
- 16.6 Achat de cases de stationnement / 1001, rue Émile-Bouchard / Lot 4 996 988 / CCU n° 14-02-23
- 16.7 Dérogation mineure / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne sur poteau / Quai de chargement et portes de garage en façade avant / Marge latérale / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-188
- 16.8 Centre d'achats Hudson / Autorisation / Activités extérieures 2014

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1679 / Fourniture et installation de feux de circulation / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1683 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ancienne Ville de Vaudreuil et Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1684 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-198 / Zones tampons / Plantation et abattage d'arbres / Travaux de déblai ou remblai / Obligations des propriétaires
- 18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-207 / Modification / Hauteur maximale des constructions / Zone C3-263 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes au coin de la rue des Sarcelles
- 18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-03-189 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et la séance ordinaire du 17 février 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

14-03-190 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-03-191 Société canadienne du cancer / Avril, mois de la jonquille / Appui

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le « Mois de la jonquille » et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du « Mois de la jonquille », c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le « Mois de la jonquille » fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

DE décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

« ADOPTÉE »

14-03-192 Union des municipalités du Québec / Sommet sur le milieu municipal

CONSIDÉRANT la tenue du Sommet sur le milieu municipal de l'Union des municipalités du Québec le 21 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire, M. Guy Pilon, au Sommet sur le milieu municipal de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à l'Hôtel Hilton de Québec le 21 mars 2014;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 125 \$, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-193 Centre de la francophonie des Amériques / Événement InnovAction

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement InnovAction du Centre de la francophonie des Amériques sur le domaine du développement culturel, économique et communautaire en français tenu au Musée canadien de l'histoire de Gatineau le 26 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la participation de M. Rénald Gabriele, conseiller municipal, à l'événement InnovAction du Centre de la francophonie des Amériques au Musée canadien de l'histoire de Gatineau le 26 février 2014;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-194 Règlement d'emprunt n° 1674 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 3 mars 2014, pour le Règlement n° 1674 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias en décrétant un emprunt de trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 72;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 18;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement n° 1674 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

14-03-195 Règlement d'emprunt n° 1677 / Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles / Travaux de rénovation / Centre communautaire Jean-Marc Ducharme / 21, rue Louise-Josephite / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 3 mars 2014, pour le Règlement n° 1677 intitulé :

« Règlement d'emprunt autorisant les dépenses pour les travaux d'aménagement du bâtiment sis au 190, avenue Saint-Charles (arts et culture) ainsi que la rénovation du centre communautaire Jean-Marc Ducharme sis au 21, rue Louise-Josephite, y incluant tous les autres travaux connexes, en décrétant un emprunt de quatre cent mille dollars (400 000 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 25 336;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 633;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement n° 1677 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

14-03-196 Renonciation et extinction / Acte de servitude de drainage n° 12 098 550 / 3000, boulevard de la Gare / Lot 4 865 030

CONSIDÉRANT la demande de Métro Richelieu inc., pour le projet Métro Plus, afin de renoncer à la servitude de drainage n° 12 098 550 sur le lot 4 865 030 correspondant au 3000, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que la servitude avait été consentie à titre purement gratuit;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2008, un réseau d'égout pluvial a été construit, du côté sud, à l'intérieur de l'emprise du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, cette servitude de drainage ne trouve plus son utilité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'il y a lieu de renoncer à la servitude de drainage portant le numéro 12 098 550 sur le lot 4 865 030 correspondant au 3000, boulevard de la Gare;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit acte notarié ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-03-197 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 février 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 février 2014 totalisant un montant de 3 745 924,80 \$.

14-03-198 Financement / Parc de planches à roulettes / Parc de la Paix

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le financement des frais reliés aux honoraires professionnels et frais de laboratoire dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux, les frais suivants relatifs aux travaux d'aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix :

- Spinworks Unltd, la somme de 10 461,36 \$;
- Groupe ABS inc., la somme de 12 820,65 \$;
- Les Services exp inc., la somme de 6 222,64 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-199 Célébrations / 20^e anniversaire de la création de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion célèbre, en 2014, les 20 ans de sa création à la suite de la fusion des villes de Vaudreuil et de Dorion;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite souligner cet anniversaire par l'organisation d'activités supplémentaires à la programmation régulière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

DE transférer une somme de 30 000 \$ du surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement de 2014 et d'utiliser celle-ci afin de souligner les 20 ans de la création de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-200 Service des loisirs et de la vie communautaire / Confirmation de poste / Concierge de jour

CONSIDÉRANT la résolution 13-11-1159;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement favorable effectuée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, le 12 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Patrick Briard dans son poste de concierge de jour, et ce, à compter du 19 février 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Briard.

« ADOPTÉE »

14-03-201 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Coordonnateur des camps

CONSIDÉRANT l'absence de la coordonnatrice des camps au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 14 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. François-Claude Matte au poste de coordonnateur des camps au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, dans le cadre d'un remplacement, à compter du 18 février 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-202 Service des loisirs et de la vie communautaire / Reconduction / Lettre de consentement / Projet pilote / Embauche de responsables de sites / Camps de jour

CONSIDÉRANT les résolutions 12-05-445 et 13-01-033;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à l'effet de reconduire le projet pilote concernant l'embauche de responsables de sites dans le cadre des camps de jour au cours de la période estivale 2014;

CONSIDÉRANT que la recommandation de reconduction du projet pilote et les motifs qui la sous-tendent ont été présentés et accueillis favorablement par les représentants syndicaux du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432, lors de la rencontre patronale-syndicale du 21 février 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet pilote relatif à l'embauche, par la Ville, de responsables de sites dans le cadre des camps de jour offerts par Animation Jeunesse soit reconduit, pour l'année 2014, selon les termes et conditions énoncés à la lettre de consentement intervenue entre la Ville et le SFCP - section locale 1432 le 24 mai 2012 avec les adaptations qui s'imposent relativement au taux horaire, lequel est désormais établi à 18,80 \$ (classe 5 – échelon 1) en vertu de l'annexe « C » de la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-203 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs

CONSIDÉRANT la résolution 13-08-773;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire au cours de la période comprise entre le 10 septembre 2013 et le 24 janvier 2014;

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de la technicienne en loisirs au poste de chef de division – Animation et programmation par intérim dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental à compter du 27 janvier 2014;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 31 janvier 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Alexandrine Chevrier au poste de technicienne en loisirs au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 10 septembre 2013 et le 6 février 2015, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-204 Direction générale / Confirmation de poste / Adjointe à la direction et à la mairie

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-892;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Manon Bernard, directrice générale, en date du 24 février 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Sylvie L'Écuyer dans son poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie, et ce, à compter du 3 mars 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} L'Écuyer.

« ADOPTÉE »

14-03-205 Service de sécurité incendie / Embauches temporaires / Brigadières scolaires

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Valérie Brochu et Odette Kumwamba à titre de brigadières scolaires temporaires (sur appel) au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 4 mars 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 2 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-206 Direction générale / Cessation d'emploi

CONSIDÉRANT la résolution 13-11-1162;

CONSIDÉRANT la période de probation prévue à ladite résolution et l'évaluation de la prestation de travail de la salariée n° 1231;

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Manon Bernard, directrice générale, remise à la salariée n° 1231 en date du 21 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la décision de la directrice générale de mettre fin à l'emploi de la salariée n° 1231 en raison d'une période de probation non concluante;

QUE la Ville entérine la décision de la directrice générale relativement aux modalités administratives afférentes à cette cessation d'emploi ainsi qu'à l'indemnité compensatrice, tenant lieu de préavis, versée à la salariée;

QUE la fin d'emploi prenne effet le 21 février 2014;

QUE la Ville autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer la salariée de la présente résolution;

QUE la directrice générale, le trésorier ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou salarié concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

ET QU'il est entendu que la salariée n° 1231 n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion à compter du 21 février 2014.

« ADOPTÉE »

14-03-207 Conseil d'administration de la Fondation de la Maison Trestler / Nomination d'un représentant de la Ville et son substitut

CONSIDÉRANT le siège laissé vacant au conseil d'administration de la Fondation de la Maison Trestler à la suite des élections municipales du 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant élu et son substitut;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la conseillère M^{me} Céline Chartier soit nommée représentante élue de la Ville au conseil d'administration de la Fondation de la Maison Trestler;

ET QUE le conseiller M. Rénauld Gabriele soit nommé substitut.

« ADOPTÉE »

14-03-208 Ensemble vocal Les Enchanteurs / Concert dédié au 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Aréna Vaudreuil-Dorion / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Ensemble vocal Les Enchanteurs pour la tenue d'un concert à l'aréna de Vaudreuil-Dorion soulignant le 20^e anniversaire de la fusion de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que depuis près de 20 ans, l'Ensemble vocal Les Enchanteurs marque l'histoire culturelle de la Ville par la qualité de ses prestations et ses participations à différents événements municipaux;

CONSIDÉRANT que plus de 80 citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion sont impliqués dans ce spectacle qui sera présenté les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à l'organisme Ensemble vocal Les Enchanteurs une aide financière d'un montant ne dépassant pas 3 500 \$, laquelle sera remise sur présentation de pièces justificatives, pour la tenue de son concert les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2014 à la glace Dorion de l'aréna Vaudreuil-Dorion;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-70-201	(Locations estivales aréna)	3 500 \$
À :	02-110-00-970	(Subventions – aide financière)	3 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-209 Programme Actif à vie / Versement de la subvention pour l'année 2013

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie, pour les années 2010 à 2014, autorisé par la résolution 11-05-474;

CONSIDÉRANT le rapport annuel transmis par l'organisme pour l'année 2013 confirmant la participation de 439 jeunes citoyens au programme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs, dans le cadre du programme Actif à vie pour l'année 2013, une subvention au montant de 28 500 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-210 Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées / Animation Jeunesse / Aide financière 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite soutenir le choix d'activités de loisir des personnes handicapées en versant une aide financière à l'organisme intéressé à leur offrir ce service;

CONSIDÉRANT le rapport déposé faisant état des actions et dépenses engendrées par l'organisme Animation Jeunesse relativement à l'application et la gestion du programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cet appui permet de développer la participation aux activités de loisir des personnes handicapées en leur fournissant un service d'accompagnement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QU'une somme de 15 000 \$, pour l'exercice financier 2013, soit versée à l'organisme Animation Jeunesse dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-211 Les emballages Winpak Heat Seal inc. / Mesures de remplacement /
Entreposage de liquides inflammables**

CONSIDÉRANT la demande émise le 26 novembre 2013 par Les emballages Winpak Heat Seal inc. relativement aux mesures de remplacement pour l'entreposage des liquides inflammables dans une section de son entrepôt existant;

CONSIDÉRANT que le Code national de prévention des incendies en vigueur pour l'entreposage des liquides inflammables est le CNPI 1995 et que l'entreposage de liquides inflammables doit suivre l'article 4.2.7.5. du CNPI;

CONSIDÉRANT que l'article 1.1.2.3 du CNPI 1995 stipule qu'il est permis de substituer des mesures de remplacement aux exigences du CNPI si l'autorité compétente est d'avis que ces mesures fournissent un niveau de sécurité des personnes équivalent à celui qui est exigé par le CNPI;

CONSIDÉRANT le rapport d'étude de solutions de rechange préparé par la firme Civelec Les consultants inc., le 21 février 2014, proposant des mesures équivalentes;

CONSIDÉRANT que la demande de mesures de remplacement a été soumise à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), assureurs de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division - Prévention et du directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que Les emballages Winpak Heat Seal inc. doit faire une demande pour un permis de construction;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de mesures équivalentes formulée par Les emballages Winpak Heat Seal inc. pour l'entreposage des liquides inflammables dans une section de son entrepôt existant.

« ADOPTÉE »

**14-03-212 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-03 / Fourniture de
poteaux de béton pour éclairage d'un terrain sportif**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de poteaux de béton pour éclairage d'un terrain sportif, 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 février 2014 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-03;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lumen, division de Sonepar Canada inc., 117, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec), H9R 1E5, pour la fourniture de 6 poteaux de béton pour éclairage d'un terrain sportif basé sur le modèle BCL – RC – 19,80HT – H – LGBS – 1XT3, 1XT2 – EDSP, F215-3 du catalogue des bétons centrifugés, une division de La compagnie Meloche inc., et ce, pour un montant totalisant 58 016,39 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-03;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-03-213 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Installation d'un système de filtration membranaire temporaire à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un système de filtration membranaire temporaire pour augmenter la capacité de production de l'usine de filtration afin de permettre une production suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable et la protection incendie sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser la firme Les Services exp inc. à transmettre les plans et devis de ce projet et aussi permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis en vertu de l'article 32 de la LQE;

QUE la Ville autorise la firme Les Services exp inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEFP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

« ADOPTÉE »

14-03-214 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Système de traitement des eaux usées du secteur Domaine-en-haut / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le système de traitement des eaux usées actuel est déficient et qu'il engendre par conséquent une problématique de contamination environnementale;

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement du système de traitement des eaux usées corrigera cette problématique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout, à l'égard du projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur Domaine-en-haut.

« ADOPTÉE »

14-03-215 Ordres de changement n^{os} 2 et 3 / Appel d'offres n^o 401-110-13-R1646.2 / Prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n^o 1646

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2 et 3 reliés au projet « Prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes – appel d'offres n^o 401-110-13-R1646.2 » totalisant un montant de 13 721,81 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1646.

« ADOPTÉE »

14-03-216 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Centre TIC mondial / Ericsson / 3500, rue F.-X.-Tessier

CONSIDÉRANT le projet de construction du Centre TIC mondial par Éricsson au 3500, rue F.-X.-Tessier;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEFP, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à transmettre au MDDEFP les plans et devis de ce projet pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, et ce, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEFP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

14-03-217 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Développement commercial Vaudreuil – bâtiments « T » et « U » / 3051 et 3061, boulevard de la Gare

CONSIDÉRANT le projet « Développement commercial Vaudreuil » sis au 3051 et 3061, boulevard de la Gare, où sera érigé un réseau d'égout pluvial qui desservira 3 bâtiments (« T », « U » et « V ») et un réseau sanitaire et aqueduc qui desservira 2 des 3 bâtiments (« U » et « V ») construits sur le même lot;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEFP, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise la firme Cima+ à transmettre au MDDEFP les plans et devis de ce projet pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, et ce, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEFP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

14-03-218 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 20 février 2014, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage pour l'année 2014 relatifs aux Règlements n^{os} 1670 (rue Joseph-Carrier), 1674 (rues des Nénuphars et des Dahlias) et 1675 (rue Elmer-Lach).

« ADOPTÉE »

14-03-219 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 février 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2014.

« ADOPTÉE »

14-03-220 PIIA / 21919, chemin Dumberry / Ajout d'un nouveau silo en cour arrière / Lot 5 034 593 / Zone I1-207 / CCU n° 14-02-16

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-02-16 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, l'ajout d'un troisième silo en cour arrière, le tout tel que présenté au plan projet d'implantation et élévations, projet n° T-21401, dessin A-01, émis en date du 16 janvier 2014 et scellé par M. Paul Edward Grenier, architecte, ainsi qu'à la fiche technique détaillée préparée par Steelcraft, Clemmer Division, job n° 27771/1, dwg n° 27771-1-50, en date du 9 janvier 2014.

« ADOPTÉE »

14-03-221 Dérogation mineure / 210, rue Valois / Habitation multifamiliale isolée / Frontage / Lot 1 546 208 / Zone H3-605 / CCU n° 14-02-18

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Michel Théorêt;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-02-18 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 février 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 210, rue Valois;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 210, rue Valois, afin d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 logements sur un terrain ayant un frontage de 16,76 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-605 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 23 mètres.

« ADOPTÉE »

14-03-222 Dérogation mineure / 330, rue Querbes / Aire de stationnement / Limite latérale / Lot 1 547 213 / Zone H3-534 / CCU n° 14-02-20

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Condominiums Marquis de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-02-20 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 février 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 330, rue Querbes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 330, rue Querbes, afin d'autoriser une partie de l'aire du stationnement à 0 mètre de la limite latérale du terrain en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 0,6 mètre.

« ADOPTÉE »

14-03-223 PIIA / 444, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 675 399 / Zone C2-329 / CCU n° 14-02-21

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-02-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 444, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelle enseigne sur poteau, le tout tel que prévu à la fiche technique couleur, dessin 002-28112013, révision 1, dessinée par M. Simon Dauphin, graphiste, en date du 28 novembre 2013.

« ADOPTÉE »

14-03-224 Achat de cases de stationnement / 1001, rue Émile-Bouchard / Lot 4 996 988 / CCU n° 14-02-23

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-02-23 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1001, rue Émile-Bouchard, la demande d'exemption de l'obligation de fournir 6 cases de stationnement, et ce, sous réserve du paiement de la somme de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

14-03-225 Dérogation mineure / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne sur poteau / Quai de chargement et portes de garage en façade avant / Marge latérale / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-188

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 3658 Cité-des-Jeunes inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-188 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 décembre 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-056 reportant à une séance ultérieure l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT le nouvel avis publié dans l'édition du 15 février 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, aux fins d'autoriser :

- une enseigne sur poteau servant aux lots 5 115 538 et 5 115 539 en dérogation à l'article 2.2.20.5.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui indique que toute enseigne doit être implantée sur le même terrain que l'usage auquel elle réfère, et ce, conditionnellement à ce qu'aucune enseigne sur poteau ne soit autorisée sur le lot adjacent 5 115 538;
- une enseigne sur poteau d'une superficie de 9 mètres carrés en dérogation au tableau de l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui limite la superficie à 6 mètres carrés pour le bâtiment du 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes, et à 4 mètres carrés pour le bâtiment situé au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, et ce, conditionnellement à ce que soient retirées de l'enseigne sur poteau les 2 adresses civiques (3650-3658) indiquées au haut de celle-ci et que soit remplacée l'inscription « Cité 3650 » par « Cité 3650-3658 »;
- 4 portes de garage en façade avant donnant sur la rue transversale, soit la montée Labossière, en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que les espaces de chargement et de déchargement soient situés en cour latérale ou arrière lorsque les portes de garage ne sont pas spécifiquement autorisées en façade;
- une marge latérale de 6 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I3-831 qui exige une marge latérale minimale de 8 mètres;

QUE la Ville refuse toutefois une dérogation mineure visant l'autorisation suivante :

- un quai de chargement en cour avant et cour avant secondaire.

« ADOPTÉE »

14-03-226 Centre d'achats Hudson / Autorisation / Activités extérieures 2014

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre d'achats Hudson en date du 5 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Centre d'achats Hudson à tenir au 3000, 3100 et 3212, route Harwood, ainsi qu'au 2, chemin Daoust, les activités extérieures énumérées à la demande susmentionnée, et ce, pendant la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2014, à l'exception toutefois de l'activité « go-karts » qui est interdite;

QUE soit également autorisée du 15 août au 15 septembre 2014 l'installation d'une bannière de 3 mètres sur 10 mètres apposée sur le mur d'un bâtiment annonçant la vente sous tente Reebok;

QUE la présente autorisation est accordée sous réserve du respect des mesures de sécurité exigées par le Service de sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

14-03-227 Avis de motion / Règlement n° 1679 / Fourniture et installation de feux de circulation / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, la fourniture et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de deux cent treize mille dollars (213 000 \$) à ces fins.

14-03-228 Avis de motion / Règlement n° 1683 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ancienne Ville de Vaudreuil et Ville de Vaudreuil-Dorion

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent trente-cinq mille neuf cent soixante dollars (135 960 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

14-03-229 Avis de motion / Règlement n° 1684 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ville de Vaudreuil-Dorion

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingts dollars (79 380 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

14-03-230 Adoption / Règlement n° 1275-198 / Zones tampons / Plantation et abattage d'arbres / Travaux de déblai ou remblai / Obligations des propriétaires

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 février 2014 un projet de règlement portant le n° 1275-198 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mars 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-198 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-198 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir la plantation et l'abattage d'arbres et tous travaux de déblai ou de remblai dans les zones tampons ainsi que d'obliger tout propriétaire à garnir la partie de son terrain qui se situe dans une zone tampon d'herbacés, d'arbustes ou d'arbres ».

« ADOPTÉE »

14-03-231 Adoption second projet / Règlement n° 1275-207 / Modification / Hauteur maximale des constructions / Zone C3-263 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes au coin de la rue des Sarcelles

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 février 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-207 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mars 2014 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-207 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la hauteur maximale autorisée des constructions dans la zone C3-263 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

14-03-232 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-206 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 mars 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-03-233 Avis de motion / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657.

14-03-234 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Promenade en voiture à cheval des enfants du CPE La Relève V.-S. le 21 ou 28 mars 2014;
- Mise en place d'une bannière sur la clôture du Canadien Pacifique annonçant la collecte de sang Héma-Québec de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 12 mars 2014;
- Mise en place de tables à l'entrée du Centre multisports pour la tenue d'une activité de tire sur neige le 15 mars 2014;
- Tenue de la marche du pardon le 18 avril 2014.

« ADOPTÉE »

14-03-235 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-03-236 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-03-237 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe